Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 14 septembre 2022

 à 20H30

**Etaient présents :**

Mmes Chloé LEMAIRE, Lenna LE MOIGNE, Maéva GUENOT, Aurore FERET, Perrine DEMAY, Catherine GUILLAUD, Apolline HOUPPE
M. Philippe DELCOURT, Denis BERNARD, Joseph BEGHIN, Patrice COUSIN, Geoffrey INGELAERE, Gautier DHORDAIN, Yann GRANICHER, Jean-François MAHIEU, Gérald PADE, Franck ROUX.

Excusées : M. Amaury DIDELOT pouvoir à M. Patrice COUSIN, Mme Valérie FIEVET pouvoir à Mme Chloé LEMAIRE, Mme Véronique THOMAS pouvoir à Mme Catherine GUILLAUD, Mme Florence MUGGEO à M Denis BERNARD.

**Secrétaire de séance :** M. Denis BERNARD

**ORDRE DU JOUR :**

M le Maire demande d’ajouter un point à l’ordre du jour : Subvention exceptionnelle aux anciens combattants pour acheter leur nouveau drapeau.
 *Décision du Conseil : Accord à l’unanimité*

**1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 06/07/2022.**

*Décision du Conseil : Accord à l’unanimité*

**2 – Convention d’adhésion aux services de prévention du Cdg59 Pôle Santé au Travail**

Suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale, les actions des psychologues, ergonomes, préventeurs, assistantes sociales, infirmières du travail sont désormais organisées par les médecins du travail du pôle prévention santé au travail (PPST) du centre de gestion. Le PPST intervient aussi bien pour le suivi individuel des agents que pour une approche pluridisciplinaire.

Pour tenir compte de cette évolution, la facturation évolue : la contribution annuelle est de 85€ par agent (suivi médical et actions de prévention individuelles prescrites par le médecin du travail) et de 400€ la journée d’intervention pour les actions spécifiques réalisées à la demande de l’employeur (ACFI ou préventeur, psychologue du travail, ergonome, assistante sociale). Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 01/01/2023.

Dans la convention précédente, le coût était de 760€ la journée d’intervention du médecin du travail, 76€ la visite médicale et 280€ la journée pour les actions spécifiques.

*Décision du Conseil* : approuvé à l’unanimité

**3 - Tarif de location des salles municipales**

La dernière mise à jour des tarifs a été faite le 15 novembre 2017 avec une adaptation le 8 décembre 2021 du tarif de la location du Foyer rural à titre gratuit pour les funérailles d’un membre d’une famille bachynoise.

Modalités et dispositions relatives aux locations :

* une caution de 200€ est demandée à chaque utilisateur lors de la remise des clés. Celle-ci sera rendue à l’intéressé après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix coûtant selon la délibération en date du 13/01/2012 ;
* un acompte de 150€ pour la Salle des Fêtes et de 75€ pour le Foyer Rural sera demandé au locataire le jour de la réservation. L’acompte sera déduit du montant de la location le jour de la remise des clés. Cet acompte ne pourra faire l’objet d’aucun remboursement en cas d’annulation de la réservation, sauf par décision du Conseil municipal pour motif exceptionnel et indépendant de la volonté du locataire.
* les Associations locales de BACHY bénéficient chaque année de l’utilisation gratuite des salles pour assurer leur fonctionnement (manifestation, A.G., ….) et pourvoir à l’animation du village. Il leur sera demandé une caution de 50€ qui leur sera rendue après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix coutant selon la délibération en date du 13/01/2012. Pour d’autres usages, le tarif des habitants locaux sera appliqué ;
*Suite aux remarques, le conseil décide que pour les associations : en dessous de 15€, les frais supplémentaires, suite à la casse, ne seront pas réclamés*.
* pour l’installation d’un magasin itinérant ou d’une exposition au foyer rural un bail temporaire sera établi avec une location de 15€ par jour d’utilisation (sans cuisine ni vaisselle) ;
* pour les élus et les membres du personnel, pour leurs événements familiaux importants (mariage, décès, anniversaire, etc.), 2 utilisations par an au maximum sont gratuites. Il leur sera demandé un chèque de caution de 50€ qui leur sera rendu après inventaire du matériel et état des lieux. Toute dégradation ou casse sera facturée au prix précisé selon la délibération en date du 13/01/2012 ;
* les conditions de location indiqués dans la délibération du 13/01/2012 précitée demeurent inchangés, à savoir : les locations de salles (salle des fêtes ou foyer), s’entendent du vendredi 16h30 au dimanche 13h ou du samedi 11h30 au dimanche 17h. La salle doit être rangée et balayée, les poubelles triées et rassemblées ;
* le tarif appliqué pour non rangement des tables et chaises ainsi que les tarifs casse/perte vaisselle indiqués dans la délibération du 13/01/2012 précitée demeurent inchangés ;
* Le foyer rural est mis à disposition à titre gratuit (équipement et vaisselle inclus) lors des funérailles d’un membre d’une famille habitant la commune de Bachy (délibération du 08/12/2021).

**Tarification délibérée le 13/01/2012 :**

# **TARIFS VAISSELLE**

- Assiette 3,10 Euros

- Verre sur pied 1,60 Euros

- Verre sans pied 1,60 Euros

- Couvert « Petite cuillère » 1,50 Euros

- Couvert « Fourchette - Cuillère » 3,00 Euros

- Couteau 4,60 Euros

- Saladier 4,50 Euros

- Corbeille à pain Inox 3,00 Euros

- Plat et légumier Inox 11,50 Euros

- Tasse à café 1,60 Euros

- Pot à eau 2,30 Euros

- Salière- Poivrier- Moutardier 1,60 Euros

- Louche inox 7,60 Euros

- Bol 1,60 Euros

- Main d’œuvre / l’heure 12 Euros

**NON RANGEMENT DES TABLES & CHAISES**

- Tarif forfaitaire 50 Euros

*Suite au débat entre les membres, considérant que les tarifs sont plus élevés dans les communes voisines, que le prix de l’énergie va augmenter et que seule la commune de Bachy prend en charge le nettoyage de la vaisselle, M. le Maire propose de n’augmenter les tarifs de location que de 10%.*

*Il est précisé que le chèque de réservation, l’assurance et le contrat doivent comporter le même nom que le locataire de la salle*.

Nouveaux tarif à partir du 1er janvier 2023 :

### - Tarifs pour les extérieurs de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

| **UTILISATION Salles** | **Vin d’honneur Réunion Avec verres seuls, sans cuisine** | **Soirée Repas, mariages etc... Avec verres seuls avec cuisine** | **Soirée Repas, mariages etc.. avec vaisselle et avec cuisine** |
| --- | --- | --- | --- |
| **GRANDE SALLE** *(200 places maxi)* |
| pour 120 couverts | 440,00 | 605,00 | 770,00 |
| pour 180 couverts | 495,00 | 715,00 | 935,00 |
| 2ème jour |  |  | 242,00 |
| **FOYER RURAL** *(60 places maxi)* | 220,00 | 242,00 | 352,00 |
| 2ème jour |  |  | 121,00 |

### - Tarifs pour les associations extérieures loi 1901 et pour les habitants de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

| **UTILISATION Salles** | **Vin d’honneur Réunion Avec verres seuls, sans cuisine** | **Soirée Repas, mariages etc... Avec verres seuls avec cuisine** | **Soirée Repas, mariages etc.. avec vaisselle et avec cuisine** |
| --- | --- | --- | --- |
| **GRANDE SALLE (200 places maxi)** |
| **pour 120 couverts** | **209** | **319** | **418** |
| **pour 180 couverts** | **253** | **374** | **506** |
| **2ème jour** |  |  | **110** |
| **FOYER RURAL (60 places maxi)** | **90** | **132** | **165** |
| **2ème jour** |  |  | **44** |

*Décision du Conseil : Accord à l’unanimité*

**4 - Subventions aux associations**

Rappel : pour bénéficier d’une subvention municipale, les associations doivent compléter le CERFA 12156\*06 conformément au Conseil municipal du 23 mars 2022 (contrat d’engagement républicain)

Proposition pour 2023

|  |  |
| --- | --- |
| **Associations locales :** |  |
| Association des ainés de Bachy | 308€  |
| L'amicale Laïque Romain Rolland  (activité autour de l'école)  | 308 € |
| Ancien combattants UNC-AFN - section Bachy-Bourghelles  | 315 € |
| Cercle Saint-Eloi  | 252 € |
| Les Bois sans soif  | 308 € |
| Les joyeux bourleux  | 280 € |
| La danse bachynoise  |  605 € |
| Association Vivons Bachy  | 308 € |
| Association de musique « Milasi »  | 116 € |
| Association tennis de table bachynois  | 294 € |
| Festibachy    | 462 € |
| Le Musée d'Antan  | 240 € |
| Association « Epoqu'audio »   | 308 € |
| Association des parents d’élèves du complexe scolaire J.Brel (AP2EJ2B) | 400 € |
| Entente de football Mouchin-Bachy  | 350 € |
| Harmonie l'Avenir de Bourghelles  | 305 € |
| TOTAL | 5 159 € |
|  |  |
| Autres associations « extérieures » ou œuvres philanthropiques ou personnes de droit privé qui ont été retenues : |  |
| La société historique du Pays de Pévèle  | 147 € |
| Fondation de Pévèle  | 147 € |
| Association « Ludopital »  | 157 € |
| La: SPA | 157 € |
| TOTAL | 608 € |

 **TOTAL général 5 767 €**

*Proposition de M. le Maire : une hausse de 10%, pour compenser l’inflation nationale prévue de plus de 6%, pour les associations qui auront une activité en 2023.*

*Nombreux débats engagés :*

*M. le Maire répond à Mme Chloé LEMAIRE que les amis d’Ivar n’ont pas de subvention proposée car la municipalité est opposée à l’adoption de chiens espagnols, vu le nombre d’abandon en France. Mme Chloé LEMAIRE précise que ces rapatriements ne représentent que 5% des adoptions et que l’association a stérilisé 12 chats rue pasteur qu’elle a fait adopter ou remis en liberté. M. le Maire rappelle que la municipalité leur a mis des locaux à disposition. Cette association a de nombreux projets qu’il serait intéressant de clarifier (médiateur animalier). M. le Maire propose de rencontrer la présidente pour avoir une nouvelle présentation des actions de son association. La subvention éventuelle sera étudiée lors d’un prochain Conseil*

*M. Jean-François MAHIEU pose la question : pourquoi une telle différence entre Vivons Bachy et Festy Bachy ?*

*Mme Apolline HOUPPE estime que Bachy donne plus que Mouchin à l’Entente de foot alors que rien ne se passe sur le territoire de Bachy. M. le Maire demande de pas oublier que des enfants de Bachy profitent de l’encadrement et des installations à Mouchin qui sont à la charge de cette commune.*

*Mme Maéva GUENOT suggère d’affecter une subvention à l’association qui a animé les activités « zéro déchet » et la « gratiferia ». La subvention éventuelle sera étudiée lors d’un prochain Conseil*

*M. le Maire propose une augmentation de 10% à partir de la base 2021, sauf pour les associations qui n’existent plus, celles dont on ne connait pas précisément leur activité restent au même tarif. Il précise qu’il faut exiger que les associations soient bien assurées pour leurs activités. Elles devront fournir une attestation d’assurance avant le versement des subventions.*

*Au prochain conseil il est prévu de mettre en délibération les demandes de subvention des associations : « Les amis d’Ivar » et « Pévèle Zéro Déchet et Développement durable »*

*Décision du Conseil* : 16 « pour » et 3 abstentions

**5 – Achat parcelle ZD45**

Un compromis de vente a été signé pour l’achat de la parcelle ZD45 d’une superficie de 221 m² pour 605€ pour la prolongation du chemin des Hupplières de l’aire de détente jusqu’aux maisons du hameau de la Gare. La commune prend en charge les frais d’acte ainsi que la pose d’une clôture d’environ1,80m de hauteur avec un petit portail et un grand portail au milieu de la haie.

La propriétaire est d’accord, les travaux sont prévus fin septembre.

*Décision du Conseil* : accord à l’unanimité

**6 - Règlement intérieur pour la consultation des archives**

Suite au tri et à la mise à jour du classement des archives, l’inventaire sera partagé avec les Archives départementales. Afin de répondre aux demandes de visite qui pourraient s’ensuivre, il est préconisé d’établir un règlement intérieur afin de garantir la pérennité du travail réalisé et la bonne conservation des documents.

La consultation des archives est ouverte au public le lundi de 9h à 11h30 dans l’espace aménagé avec une table et deux chaises à l’accueil de la mairie.

*Décision du Conseil* : accord à l’unanimité

**7 - Montage et démontage des illuminations de fin d’année**

Le coût d’installation a été de 3 300€ en 2021. Recherche de pistes pour réaliser des économies d’énergie : réduire la période d’illuminations ? quelques points d’illuminations à supprimer ? pas d’illuminations ?

Restons positifs : Noël reste une fête

*A plus de 90%, il s’agit d’éclairage en LED, qui sont branché sur l’éclairage public, donc éteint la nuit. Mme Lenna LE MOIGNE souhaite connaitre le coût de la dépense énergétique par rapport au coût d’installation. On peut réduire le nombre d’installations pour réduire le coût.*

*Il est proposé de laisser 6 points d’illuminations : tapis Place (installé par les élus) – école – traversée entrée – traversée ancienne mairie – traversée hôtel - traversée gare- boulangerie. Il ne faut plus installer les petits luminaires à chaque poteau électrique (exemple rue Lebas)*

*Période éclairage : de la saint Nicolas jusqu’aux vœux de la mairie*.

*Décision du Conseil* : accord à l’unanimité sur cette proposition

**8 - Subvention exceptionnelle à l’association des anciens combattants de Bachy-Bourghelles.**

L’association des Anciens Combattants a dû acheter un nouveau drapeau. Lors des précédentes cérémonies de commémoration, M Delcourt leur a promis de les aider pour son financement. M. le Maire propose le versement de 350 €, comme l’a fait la commune de Bourghelles.

*Décision du Conseil* : accord à l’unanimité

**9 - Compte-rendu des travaux des commissions**

**9-1- Commission fêtes& cérémonies par Mme Catherine GUILLAUD.**

-cérémonies 2ème semestre 2022 :

Journée du patrimoine ce we – tableau avec les différentes manifs jusque fin décembre

1er octobre nouveaux habitants sur 2 ans (pas fait cause annulation covid)

14 octobre rencontres culturelles – copie PV commission de sécurité spécifiant la jauge autorisée

11 novembre comme d’habitude en espérant l’ancien bâtiment rasé.

Saint Nicolas spectacle de marionnettes interactif le lundi 5 décembre

Commémoration du 5 décembre – réception dans la salle du conseil

Réunion le 17 décembre pour les autres manifestations

Réception du personnel le 16 décembre

Vœux le 8 janvier 2023

-calendrier des fêtes 2023, vu en séance avec les associations

**9-2 Commission école et familles par Mme Chloé LEMAIRE et M. Philippe DELCOURT pour Mme Valérie FIEVET**

-rentrée scolaire

Présence de l’Inspectrice le 1er jour pour l’ouverture de la 7ème classe – Nouvelle enseignante bien installée, 1 PC lui a été attribué.

6507€ pour le nouveau mobilier et équipement (tables – chaises – tableau – literie)

16 tablettes nouvelles pour l’école primaire -> paramétrage prévu s38 – subvention 80%

Tableaux interactifs très satisfaisants – branchement à améliorer dans la classe de Mme Pastor

-garderie périscolaire

Installation d’un interphone entre les 2 garderies qui ne fonctionne pas – équipement à revoir ou nouveau paramétrage intervention prévue S38

Achat de 2 tablettes pour le pointage garderie et cantine – 2 bornes wifi installées pour une communication fiable dans les garderies et restaurant scolaire – Le pointage sur tablette transfèrera directement les données dans l’application comptable et évitera la triple saisie papier antérieure.

-3 atsem pour les 3 classes maternelles

**9-3 Commission jeunesse par Mme Lemoigne**

- Conseil des jeunes : projet

Derniers évènements :

Maisons fleuries remises récompenses le 1er octobre avec nouveaux habitants et médaillés

Ce samedi 17 nettoyage de la nature rdv 10h sur la place livre offert au groupe qui ramènera le plus gros sac de déchets (world clean up)

Réflexion logo CMJ

Travail réflexion/conception sur passage piétons aux abords de l’école avec fausses silhouettes d’enfants à taille réelle pour faire ralentir les automobilistes 🡺 A peindre par les jeunes

Recyclage et déchets : suite exposés école -> affichage des exposés en médiathèque avec accord école + power point

10 - Informations diverses :

 \* Point finances – trésorerie au 13/9/22 = 510 003 €

 2022 – dépenses de fonctionnement : 655 400,91 €, dépenses investissement : 905 165,08 €
 2022 – recette fonctionnement 1 212 257,84 €, recette d’investissements : 797 641,97 €
 2022 – excédent global : 449 333,82 €

 \*relation avec les associations. Le calendrier des fêtes 2023 a été élaboré en bonne entente entre tous. Calendrier lié aux travaux d’extension. Incertitude de janvier à avril 2023

 \* Point sur les dossiers en cours ou à démarrer

- boulangerie : bail commercial en cours. Actuellement, le repreneur livre la cantine depuis l’arrêt de la boulangerie Petit. Ouverture prévue 15 septembre Bail signé ce mercredi 14. Les employés communaux sont allés tondre et tailler cet après-midi pour la prise de possession des lieux par le nouveau locataire. Quelques travaux à la charge de la mairie (propriétaire des locaux) sont prévus (toiture garage, salle de bain)

- épicerie vrac (anciennement Poste) : bail précaire. Un accord est intervenu pour le loyer. Attente du planning de démarrage. Quelques travaux commencent lundi (démolition, plancher, linteaux à poser, luminaires…). L’agencement intérieur est fait par la locataire. Trois mois pour l’installation. Paiement du loyer à partir de l’ouverture

- pizza  du mercredi soir: le commerçant est content de son fonctionnement sur Bachy

- extension de la salle des fêtes :

Les travaux ont commencé le lundi 12 septembre pour le désamiantage. Planning demain pour travaux de démolition. Décision pour ne pas perturber les locations jusqu’en janvier 2023, d’installer la base vie dans un bungalow – Ne pas démonter les cuisines et les toilettes jusqu’aux vœux du maire – Il va falloir maintenir le gaz jusqu’à cette date -> surcoût – Construction sur pilotis suite au sondage sol car les annexes actuelles sont construites sur du remblais -> travaux supplémentaires, d’où l’aménagement de la place retardé pour conserver l’équilibre du budget – Un accord est obtenu avec l’entreprise de démolition et l’architecte pour retarder la démolition de la cuisine actuelle et des toilettes jusqu’au 8 janvier 2023. La fin des travaux est prévue pour fin avril 2023.

-Réseau de chaleur : En urgence le « garage du curé » doit-être démonté pour réaliser des sondages du sol. Afin d’établir les plans de la nouvelle chaufferie pour la chaudière mixte (pellets ou déchets bois) et la cuve de 7 tonnes de réserve de combustible.

- maison des services (ancienne mairie et ancienne poste) : les travaux dans l’ancienne poste vont commencer le 19/9. Réouverture de l’escalier principal par les agents municipaux pour l’expo Epoq’audio pendant les journées du patrimoine. Deux bureaux à l’étage, 1 de 2 places et 1 de 3 places, seront mis en location à la journée ou semaine. Il est prévu de mettre une imprimante collective. Pour répondre à la question de Mme Maéva GUENOT, c’est la mairie pour l’instant qui gère sans passer par l’association de Mons-en-Pévèle.

-rénovation de la glacière : 2 devis reçus, 1 en attente maçonnerie de briques anciennes avec une vitre renforcée par-dessus + éclairage public par l’intérieur. Remarque de M. Jean-François MAHIEU : prévoir une trappe d’accès pour entretien ultérieur.

-Installation d’un 3ème columbarium au cimetière.

-vidéosurveillance : extension plaine de jeux, évolution du logiciel d’exploitation. Demande de subventions en cours (CCPC, Etat) –– Application utilisée 3 fois (2 réquisitions gendarmerie + incendie rue Calmette)

- plaine de jeux beaucoup d’adultes sur les jeux, d’après les enfants - concours de jeunes de qui grimpe le plus vite au lampadaire ! que faire ?

- visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes : avis défavorable. Toutes les corrections ont été effectuées. Une attestation est envoyée à la préfecture pour signaler la mise aux normes pour la S38. A voir avec les travaux d’extension en cours !
Plus aucune réservation ne sera prise jusqu’avril 2023.

- Sécurité des passages piétons 🡺 Conseil des jeunes

- Journée du patrimoine : ouverture du musée par l’association du musée, ouverture église avec visite de la chapelle

- la boîte à livres sert bien et les gens rangent.

- réunion CCPC : baisse de fréquentation de 30% dans les déchetteries suite à la mise en place des Pass-déchetterie

Question de Mme Maéva GUENOT : ressourcerie à la déchetterie de Genech ? réponse de M. Philippe DELCOURT : on n’en parle plus

2022 : dernière année des encombrants en porte à porte – A partir de 2023 : ramassage 1 fois par an sur RDV

11 - Questions diverses

- Vitesse dans les rues.

* Une remarque sur la vitesse dans les rues – les statistiques sont sur le site de Bachy – le pourcentage d’excès n’est pas énorme – Remarque de Mme Chloé LEMAIRE : il manque des barrières (sortie vierge bleue) -> réponse : elles ont été arrachées par des camions, les agents n’ont pas encore eu le temps de les remettre.
* Mme Maéva GUENOT : Au bout de la vierge bleue, l’arbre du bout est sur une propriété privée. La mairie peut-elle demander de tailler/élaguer les branches du bas qui débordent pour qu’on puisse circuler en dessous des branches sur le domaine public ?

Fin à 23h15